

POINTS de NON CONFIRMATION

Petit Chien Hollandais de Canardière (Kooikerhondje)

Adoptés par la SCC le 01/09/2020 revus par rapport au standard FCI n°314 du 17-06-2011

Préambule : Les points de non confirmation sont édictés par la SCC et approuvés par le Club de race ; ils constituent une aide apportée au juge dans le cadre de la confirmation canine et doivent impérativement être en conformité avec le standard de la race en vigueur.

Si le Club de race considère que certains défauts entraînant l'exclusion du standard ne sont pas à prendre en compte prioritairement au moment de la confirmation, ceux-ci n'apparaîtront pas dans la liste des points de non confirmation. Toutefois, le seul document qui fait foi pour le juge canin est bien le standard en vigueur.

Les points de non confirmation sont présentés selon la liste type suivante :

TYPE GENERAL :

- Manque de type (insuffisance de caractères ethniques, qui fait que l'animal dans son ensemble ne ressemble plus suffisamment à ses congénères de la même race).
- Taille différente des valeurs suivantes : Mâles 40 cm (tolérance +/- 3 cm)
Femelle 38 cm (tolérance +/- 3 cm)

POINTS PARTICULIERS DANS LE TYPE :

- Grave défaut de construction nuisant à l'utilisation de l'animal.
- Signes caractérisés de malformation osseuse.
- Membres concaves ou convexes.

ROBE :

- Œil jaune, bleu ou vairon.
- Poils blancs autour des yeux.
- Couleur blanche sur les oreilles en partie ou complètement.
- Robe de couleur noire et blanche ou tricolore (quelques poils noirs entremêlés dans la couleur rouge orangé ainsi que les mouchetures minimales sont acceptés).

ANOMALIES :

- Monorchidie, cryptorchidie.
- Prognathisme supérieur ou inférieur (l'articulé en pinces est admis).

CARACTERE :

- Chien agressif ou peureux.
- Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental.